

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 19 janvier 2023

Date d'affichage : le 19 janvier 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 7 = 51

Votants par procuration : 7

Absents excusés : 4

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. CAUVIN Bernard, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, MM. BARON Jérôme, Mme BARON Réjane, MM. BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MONEL José

Procurations :

Mme AUBERT Martine à Mme MARTIN Catherine

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

M. BRESSET Cyrille à M. CRUVEILLER Fabien

M. VIALA Christian à M. CAUVIN Bernard

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

M. MOLINES Louis à M. GAILLARD Olivier

Mme LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

Absents excusés: M. HERNANDEZ Frédéric, Mme ROTTE Sandrine, MM. CLAVEL Christian, WEITZ Bruno,

Absents: Mme TARNOWSKI Gabrielle, M. OLIVIERI Bruno

Secrétaire de séance : M. Joël ROUDIL

Début de séance : 18h03

Délibération n°011/2023 : Adhésion Gard tourisme année 2023

Nicolas DREVON rappelle qu'avec la loi NOTRe la compétence tourisme est partagée entre Région, Département, EPCI et communes classées. Le schéma régional a désigné les Départements comme « référents territoriaux » de la Région et les Comités Départementaux relais du Comité Régional de Tourisme.

En 2019, le Département du Gard et Gard Tourisme ont souhaité rassembler les acteurs du tourisme dans un nouvel organe de gouvernance qui donne toute sa place aux collectivités compétentes afin d'élaborer ensemble une stratégie et un programme d'action commun autour la communication, de la structuration de l'offre, des outils numériques de promotion et de commercialisation.

Il ajoute qu'en 2021, l'Assemblée Générale de Gard Tourisme réunie le 9 juin, a validé sa volonté de modifier les statuts et le format d'adhésion à la Gouvernance partagée. Ainsi, les membres se sont prononcés favorablement quant à l'abandon du mode de calcul en vigueur (1€/habitant/territoire) au profit d'une adhésion commune forfaitaire complétée des prestations à la carte.

Le Conseil communautaire ;
Vu la loi NoTRE du 7 août 2015,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la compétence Tourisme de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol,
Considérant la nécessité de promouvoir notre territoire et de favoriser le développement économique et touristique,
Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Piémont Cévenol d'adhérer à l'association Gard Tourisme
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité
(Fabien CRUVEILLER ne participe pas au vote)

- de renouveler l'adhésion à Gard tourisme à hauteur de 1 500€ TTC au titre du collège des territoires (EPCI et stations classées) et 500€ TTC au titre du collège des partenaires institutionnels et des professionnels (offices de tourisme) soit 2 000€ TTC pour l'année 2023.
- d'acter le principe de prestations à la carte telles qu'elles ont été présentées en annexe de la note de synthèse
- d'autoriser le président à signer tous les documents (bulletins d'adhésions) relatifs à ces nouvelles participations financières et toutes les prestations facturées du plan d'action 2023 dont l'office de tourisme intercommunal du Piémont Cévenol aura besoin

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

